



DJILOR - POUT-POUT

CARTE D'APPROCHE RADIONAV

MINIMUM METEO

VFR normal = VH 8.000m / VV 450m

VFR spécial = VH 1.500m

Hélicoptères = VH 800m / VV 300m

ALTITUDE D'ENTREE VFR + VFR SPECIAUX

NORD	SUD	EST / NORD EST	WEST
NG : 1.500 FT/QNH NK : 1.500 FT/QNH N1 : 1.500 FT/QNH	S1 : 1.000 FT/QNH	E4 : 1.000 FT/QNH	SW : 1.500 FT/QNH W1 : 1.000 FT/QNH





CONSIGNES PARTICULIERES

1- CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Aérodrome privé, accès soumis à autorisation préalable du propriétaire.

Heures d'ouverture : Lever du soleil Aéronautique

Heure de fermeture : Coucher du soleil Aéronautique

2- PROCEDURES ET CONSIGNES PARTICULIERES

Absence de RESA seuil 28 (en tenir compte pour les approches et atterrissage sur cette piste)

3- INFORMATIONS AUX PILOTES

Pour les pilotes autorisés, une consultation de la page whatsapp sur laquelle vous devez être préalablement inscrits, vous renseignera sur les opérations en cours sur la piste (fermeture, réouverture, compactage, opérations de parachutisme en cours, ETC ...)

Après autorisation et de façon systématique, prévenir au préalable, par téléphone l'agent de piste, afin d'annoncer votre ETA.

4- ENVIRONNEMENT

Eviter le survol des zones habitées et indiquées sur les cartes d'aérodrome présentes sur le site web www.poutpoutaero.com

5- ACTIVITES PARTICULIERES

Largage de parachutisme possible de Novembre à Avril, axe 10/28, dans la GOR 29, rayon de 2NM autour de l'AD, surface / FL 140



INFORMATIONS DIVERSES

- 1- ATS : NIL
- 2- VFR DE NUIT : NIL
- 3- EXPLOITANT : ALMADY SARL
- 4- CONTACTS : EXPLOITANT
Telephone : +221 77 638.23.13
Email : rufsac@gmail.com
Ou andre.dieme@rufsac.sn
- AGENT DE PISTE
Telephone : +221 77 354.87.31
- 5- SITE INTERNET : www.poutpoutaero.com
- 6- HEURES D'OUVERTURE : Lever du soleil Aéronautique
- 7- HEURE DE FERMETURE : Coucher du soleil Aéronautique
- 8- AVT : AVGAS 100 LL Possible sur demande préalable
JETA1 Possible sur demande préalable
LUBRIFIANT NIL
- 9- HANGAR POUR AERONEF DE PASSAGE :
Possible si demande préalable
- 10- HOTEL ET RESTAURATION SUR PLACE :
Ouvert pendant la période de réalisation des opérations de parachutisme.